



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déchets ménagers

Question écrite n° 42548

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les solutions alternatives aux sacs de caisse plastique utilisés dans les commerces. Etant donné qu'un simple sac plastique met plus de quatre cents ans à se décomposer, il souhaiterait savoir s'il entend rendre obligatoire l'utilisation de sacs en tissu réutilisables.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation de sacs en tissu réutilisables. La solution à la question soulevée passe d'abord par une plus grande sensibilisation des Français à l'importance de ne pas abandonner dans la nature les sacs fournis en sortie de caisse par la distribution, incivisme au demeurant réprimé par la réglementation. Cette sensibilisation doit d'ailleurs dépasser le cadre des sacs de caisse et concerne tous les déchets. Il faut d'autre part diminuer le nombre des sacs distribués. En effet, aujourd'hui un grand nombre de ces sacs n'est pas réutilisé comme sacs-poubelle. Le 13 novembre 2003, la grande distribution a annoncé une série de mesures visant à limiter les sacs plastiques en encourageant l'utilisation d'alternatives. Cet engagement s'est traduit notamment par des actions de sensibilisation des clients en sortie de caisse afin qu'ils réduisent volontairement leur consommation de sacs gratuits, par des offres de sacs payants échangeables gratuitement à volonté et par la mise à disposition de sacs labellisés NF Environnement dont la fabrication a un impact moindre sur l'environnement. Il s'agit d'un premier pas dont on peut se féliciter et dont les résultats commencent à être mesurés. Il faudra aller plus loin. C'est aussi un moyen de davantage sensibiliser les Français à cette question et à la question plus générale de la prévention de la production de déchets. Des résultats plus complets seront disponibles d'ici la fin de l'année. Au vu de ces données et de l'ampleur de la réduction des quantités distribuées, de nouvelles mesures pourront être prises en concertation avec les acteurs concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42548

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4844

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 9926